

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Gilles BENECH, **Conseiller Municipal**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

22 – 24 Mars 2016

APPROBATION DU DOSSIER FISAC DE LA COMMUNE DE MOISSAC

Rapporteur : M. FONTANIE

Dans le souci de redynamiser le commerce en Centre-Ville, la commune de Moissac a décidé de répondre à l'appel à projets lancé par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) en juin 2015. Les projets concernés par l'appel à projets devaient répondre à un certain nombre de critères qui ont pour but de favoriser les projets de redynamisation du commerce en centre-ville.

En liaison avec l'association des commerçants « Plein Vent », la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, la commune de Moissac a élaboré un dossier comprenant des projets répondant à certains besoins identifiés par les commerçants de Moissac.

La note de synthèse et le tableau de financement récapitulatif ci-joint décrivent les objectifs et les actions retenus pour ce dossier, qui correspond à un volume d'action d'un coût total de 175 000 € pour une participation communale de 73 500 €.

Cinq thématiques d'actions ont été retenues :



Libellé de l'action	Coût total	%	FISAC	%	Moissac	%	Associations	%	Professionnels
Développer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux commerces de Moissac	70 000,00 €	30	21 000,00 €	30	21 000,00 €		0,00 €	40	28 000,00 €
Aménager, moderniser et valoriser les entreprises de proximité	30 000,00 €	20	6 000,00 €	20	6 000,00 €		0,00 €	60	18 000,00 €
Animer le centre ville de Moissac par le biais d'un animateur de centre ville	20 000,00 €	30	6 000,00 €	70	14 000,00 €		0,00 €		0,00 €
Faire connaître le centre ville de Moissac comme centre commercial	15 000,00 €	40	6 000,00 €	30	4 500,00 €	30	4 500,00 €		0,00 €
Renforcer l'attractivité commerciale du cadre urbain du centre ville	40 000,00 €	30	12 000,00 €	70	28 000,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL	175 000,00 €		51 000,00 €		<u>73 500,00 €</u>		4 500,00 €		46 000,00 €

Le dossier a été déposé à la fin du mois de janvier 2016 et a été reconnu complet par la Direccte par un courrier daté du 12 février 2016.

Le fait, pour le dossier, d'être reconnu complet ne préjuge pas de la décision finale de l'Etat de financer ou non les actions, mais autorise la commune à démarrer les actions sans prendre le risque de perdre le bénéfice d'une décision favorable de l'Etat.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),

APPROUVE le dossier de demande de subvention au FISAC de la ville de Moissac,

APPROUVE le tableau de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.



Pour copie conforme
Moissac le 25 mars 2016
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :